



BOURGEOISIES : PAS DE FUSION PRÉVUE

Afin de maintenir l'identité villageoise, il n'est pas prévu que les bourgemoisies fusionnent. Unanimes, les autorités des communes et des bourgemoisies recommanderont donc de voter « non » sur cet objet. Ainsi les bourgeois de Miège, Venthône et Veyras garderont leur droit de bourgeoisie.

La loi sur les communes prévoit que, dans le cadre d'une fusion des communes, les assemblées bourgemoisiales se prononcent aussi sur une éventuelle fusion des bourgemoisies (art. 139 al. 2 LCo). Cette consultation intervient dans tous les cas, même s'il n'est pas prévu de fusionner les communes bourgemoisiales.

Si les communes municipales fusionnent sans que les bourgemoisies ne le fassent, la bourgeoisie de Miège devra procéder à l'élection d'un conseil bourgemoisial. Elle est en effet la seule des trois communes à avoir le même conseil municipal et bourgemoisial. Les communes de Venthône et Veyras ont, quant à elles, des conseils municipaux et bourgemoisiaux distincts.